

REP+ Réseau d'éducation prioritaire

Définition :

Dispositif installé sur les territoires qui rencontrent de grandes difficultés scolaires.
Dynamique qui s'inscrit dans celle de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'école de la République.

Objectifs :

- Corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire des élèves.
- Réduire de 10% les écarts entre les élèves.

Les principes de la Refondation de l'Education Prioritaire :

- Une refondation pédagogique :

Le quotidien pédagogique

Les projets de réseaux

- Un remplacement progressif des REP en REP+
- Le travail en équipe, la réflexion et la formation, trois points soutenus.

Les pratiques doivent se construire et se réfléchir collectivement pour répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et formés.

Obligations de service des enseignants du 1^{er} et 2^d degré.

Travail en équipe

Relation avec les parents

Projets

Référentiel de l'éducation prioritaire :

- 1- Acquérir le Lire Ecrire Parler
- 2- Conforter une école bienveillante et exigeante
- 3- Coopérer avec les parents et les partenaires
- 4- Favoriser le travail collectif et l'équipe éducative
- 5- Accueillir, accompagner, former les personnels
- 6- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

14 mesures clés définies autour de trois axes

Axe 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire.

- Ecole maternelle : scolarisation des enfants à trois ans
- Ecole élémentaire : plus de maître que de classe
- Collège : accompagnement des élèves jusqu'à 16 heures 30
- Collège : extension du dispositif D'Col – soutien en français, mathématiques et anglais / deux heures par semaine, un professeur référent.
- Développer l'ambition et la curiosité des élèves
- Collège : internat de proximité

Axe 2 : Des équipes éducatives formées, stables et soutenues.

- Avoir du temps pour travailler ensemble
 - Collège 1 heure30 par semaine
 - Primaire 9 jours par an.
- Formation continue et accompagnement
 - 3 jours par an
 - Des experts sur le terrain
 - Mise en place de tuteurs pour les nouveaux PE

- Stabiliser les équipes

Rémunération : prise en compte de la difficulté d'enseignement

Valorisation du temps de travail en REP+ dans la carrière

Des affectations ciblées

Axe 3 : Un cadre propice aux apprentissages

- Des projets de réseaux pérennes – sur quatre ans. Valoriser les pratiques pédagogiques positives.
- Fond financier académique : financement des actions pédagogiques et animations de réseau.
- Accueil des parents chaque matin.
- 500 assistants de prévention et sécurité : favoriser un climat scolaire serein.
- Dans les zones les plus difficiles, présences d'un infirmier et d'un assistant social.

Structuration du REP+	
Ecole	EP+
Le pilotage	
Le collège est la tête du Réseau	
	Le principal du collège
L'inspecteur de l'éducation nationale 1 ^{er} degré L'inspecteur d'académie inspecteur pédagogique réf.	
CPC et ATICE de circonscription	Le coordonnateur du réseau
	Le groupe de pilotage
Les acteurs et dispositifs	
Directeurs d'écoles Contrat aidés CUI	
Tableau de bords des écoles	Tableau de bord du Réseau

Projets d'école	Un projet de réseau
Conseil écoles collègue Liaison écoles / collègue	
Equipe pédagogique : PE « Plus de maître que de classes » RASED UPE2A CLIS	Valorisation et communication des projets pédagogiques
Infirmier Assistant social MDPH	
Parents d'élèves	
Partenaires : justice et gendarmerie	
Partenaires associatifs	
La formation	
Des formateurs de formateurs	
Trois jours de formation commune par an	
Formation continue : Formation pédagogique et stages	Formation continue
9 jours par an de formation et temps de travail autonome	1 heure 30 par semaine de travail en commun
Les élèves	
Scolarisation à trois ans	
	Evaluation des élèves : CP – CM1 – 5ème
PPRE	PPRE passerelle
Accentuation du numérique dans les apprentissages	
Favoriser les travaux en petits groupes	